



Syndicat Mixte du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
COMITE SYNDICAL
Lundi 11 MARS 2024 – 18 h CARMAUX**

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de séance du 20 juillet 2023*
2. *Règlement budgétaire et financier*
3. *Débat d'orientation budgétaire 2024*
4. *Vote des comptes de gestion et administratif (sous réserve)*
5. *ZAN – Evolutions règlementaires et point sur la conférence régionale et gouvernance*
6. *Questions diverses*

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 20 juillet 2023

Le Président proposera à l'assemblée de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 20 juillet 2023 (*envoyé par courriel*).

Vote du Comité Syndical

2- REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 (délibération du 20 juillet 2023) conduit le syndicat mixte du SCOT à établir un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement a pour vocation à regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent aux acteurs de la collectivité en matière de gestion budgétaire et comptable.

Le présent règlement soumis à l'approbation du Comité Syndical comporte 7 parties : le cadre budgétaire, la gestion des crédits, la gestion de la pluri-annualité des crédits, la fongibilité des crédits, la fixation du mode de gestion des amortissements, la gestion des provisions, la gestion des dépenses imprévues.

Les objectifs sont : renforcer la cohérence entre les règles budgétaires et comptables et les pratiques de gestion et de faciliter l'appropriation des règles par l'ensemble de la collectivité et promouvoir une culture de la gestion commune.

Vote du Comité Syndical

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Bernard Bouvier présentera les perspectives 2024.

Pour 2024, la cotisation des membres sera proposée à 0,30 €/habitant (population totale = 41 689 habitants), soit un montant total des cotisations de 12 506,70 €.

La cotisation 2024 des EPCI membres pourrait être la suivante :

Carmausin Ségala :	30 619 x 0,30 € = 9 185,70 €
Val 81 :	5 657 x 0,30 € = 1 697,10 €
Cordais et Causse :	5 413 x 0,30 € = 1 623,90 €

Vote du Comité Syndical

4- VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2023 (sous réserve)

Les résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif provisoire, sont les suivants :

SECTIONS	Résultats cumulés de clôture N-1	Résultats exercice 2023	Résultats cumulés de clôture exercice 2022
INVESTISSEMENT	-71 870.90	18 487.96	-53 382.94
FONCTIONNEMENT	72 464.34	-18 235.83	54 228.51
TOTAL	593.44	252.13	845.57

Le compte de Gestion 2023 tel qu'il a été établi par Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et périphéries, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion.

Vote du Comité Syndical

4 – ZAN – EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ET POINT SUR LA CONFERENCE REGIONALE ET GOUVERNANCE

Analyse des décrets publiés le 27 novembre 2023 relatifs à la mise en œuvre du ZAN, retour sur la conférence régionale de gouvernance du 25 janvier et sur la liste des PENE (Projets d'Envergure Nationale ou Européenne) établie par l'Etat et sur les propositions d'amendements remontées au niveau régional.

5 – QUESTIONS DIVERSES

...